



AVIS DE COURSE

VOILE LEGERE 2023

Nom de la compétition : **Championnat de Ligue VOILE LEGERE**

Dates - Lieux :

12 février 2023 – Cercle de Voile de Marseillan (OPTI, INC, IND)

12 février 2023 - Yacht Club de La Grande Motte (WING, FOIL)

12 mars 2023 – Yacht Club de Mauguio Carnon (TOUS sauf Extrême Glisse)

26 mars 2023 – Société Nautique de Narbonne (OPTI, INC, IND)

18 et 19 mars 2023 – PORTMAHONSIGEAN (PAV, WING)

14 mai 2023 – Société Nautique de Narbonne (WING)

15 mai 2023 – Club Nautique de Collioure (OPTI, INC, IND)

27 et 28 mai 2023 - Société Nautique de Narbonne (PAV)

03 et 04 juin 2023 - Finale – Cercle de Voile de Marseillan (OPTI, INC, IND)

Autorité Organisatrice : **Ligue de Voile Occitanie**

Et par délégation : les clubs d'accueil ci-dessus mentionnés pour toutes les épreuves précitées et telles qu'inscrites au Calendrier FFVoile

Grade : **5A**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Ligue de Voile LR-MP Occitanie - www.ffvoileoccitanie.net

1815 Avenue Marcel Pagnol - 34470 Pérols - 04 67 50 48 30 - ligue@voileoccitanie.com

Siret : 824 242 382 00011 - RCS : 824242382 - APE : 9312Z - TVA non applicable, article 293B du CGI





1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux dont celui du Championnat de Ligue Occitanie de Voile.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaut.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes :
 - Pour les épreuves Dériveurs Catamarans : **IND, OPTI, INC,**
 - Pour les épreuves Extrême Glisse : **F31, R120, SLA, WING**
 - Pour les épreuves de Kiteboard : **RSBC, OKSC**
 - Pour les épreuves de Windfoils et Kitefoils : **HFW, KOR, KF41**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant (mail, poste, ...) accompagné des frais d'inscription requis, au **Club d'accueil de l'étape choisie** au plus tard **[48 heures avant la date de l'épreuve, avant majoration (Cf. AC Art. 4)]**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montant
Solitaires	10 €
Doubles	15 €
Solitaire / 2 jours	20 €
Double / 2 jours	30 €

Une augmentation de ces droits pouvant aller jusqu'à 100% du montant initial pourra être exigée par les clubs d'accueil en cas d'inscription tardive prise dans les 48 heures précédant la compétition.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et dates suivants :

De 09 h 00 à 10 h 30 et/ou de 11 h 00 à 12 h 30

5.2 Jauge et contrôles :

Jours et dates suivants :

De 09 h 00 à 10 h 30 et/ou de 11 h 00 à 12 h 30

5.3 Jours de course (les clubs d'accueil gardent toute latitude d'organiser une course d'entraînement si nécessaire suivant des dispositions qu'ils diffuseront eux-mêmes) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Le samedi	13 h00	Toutes
Le dimanche	11 h00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, il est **recommandé** de ne pas commencer de procédure de départ après 16 h 00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- **Affichées selon la Prescription Fédérale** et mises en ligne sur le site du club organisateur.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : **construits**.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en **annexe ZONE DE COURSE (diffusée par le club d'accueil de la compétition qu'il a en charge d'organiser)**.

8. CLASSEMENT

1 seule course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PROTECTION DES DONNEES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

Ligue de Voile LR-MP Occitanie - www.ffvoileoccitanie.net

1815 Avenue Marcel Pagnol - 34470 Pérols - 04 67 50 48 30 - ligue@voileoccitanie.com

Siret : 824 242 382 00011 - RCS : 824242382 - APE : 9312Z - TVA non applicable, article 293B du CGI





cette compétition, le

concurrent et ses

En participant à
représentants

légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque série réunissant au moins 5 bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

YACHT CLUB DE MAUGUIO-CARNON

Base nautique Marcel Buffet - Quai Eric Tabarly - Carnon Plage
34130 Mougio
club@ycmc.fr
04 67 50 59 44
www.ycmc.fr/

SOCIETE NAUTIQUE DE NARBONNE

43 Rue des Nautiquards
11100 Narbonne
efv.lanautique@wanadoo.fr
04 68 32 26 06
<https://lanautique-narbonne.com/>

YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE

Esplanade Jean Baumel
34280 La Grande Motte
ycgm@ycgm.fr
04 67 56 19 10
www.ycgm.fr/

CERCLE de VOILE de MARSEILLAN

3 quai Toulon
34340 Marseillan
cvmarseillan@free.fr
Tel : 04 67 77 65 22
www.cvmarseillan@free.fr

Ligue de Voile LR-MP Occitanie - www.ffvoileoccitanie.net

1815 Avenue Marcel Pagnol - 34470 Pérols - 04 67 50 48 30 - ligue@voileoccitanie.com
Siret : 824 242 382 00011 - RCS : 824242382 - APE : 9312Z - TVA non applicable, article 293B du CGI





Vos sensations, notre passion, une seule région !

Ligue de Voile LR-MP Occitanie - www.ffvoileoccitanie.net

1815 Avenue Marcel Pagnol - 34470 Pérols - 04 67 50 48 30 - ligue@voileoccitanie.com

Siret : 824 242 382 00011 - RCS : 824242382 - APE : 9312Z - TVA non applicable, article 293B du CGI





FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>